

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Date...26/06/2025.....

INTITULE DE L'ACTION :Karaoké
Interculturel

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Devis technicien et matériel	363		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
		5 € assiette froide avec boisson/adulte	
Boissons et alimentation		3 € assiette froide avec boisson/enfant	
Courses Leclerc	253,09		250
Fleur hibiscus séchées	4,98		
Pains et gâteaux	216		
Fruits de saison			
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
Assiettes,gobelets,serviettes,ballons,produit accessoires d'entretien	64,46		
Assurance			
Tracts, affiches			
Impressions affiches	74		
		Aide demandée au PIC	975,53
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole	240	Bénévolat	240
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1215,53		
Financement d'un autre projet (5)	250		
TOTAL	1465,63	TOTAL	1465,63

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.